

# CERTIFICAT DE FORMATION



Petzl TP Crolles

FR101

Soussigné atteste que:

**Laurent Ardouin**

a été évalué(e) par le Petzl Technical Partner selon les exigences de l'évaluation Petzl et a réussi à démontrer pendant l'évaluation la capacité à utiliser la solution Petzl suivante.

Nom du Module : **Vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur**

Numéro du Module : **VAX 003**

Date du certificat : **4 Avril 2022 / Fin de validité 4 Avril 2025**

Numéro d'utilisateur : **FR 101 001171**

Numéro de certificat : **VAX 003 FR 101 22095 FR 101 001171**

Lieu et date : **Crolles, 6 Avril 2022**

Nom du Petzl-TP et numéro : **Petzl Crolles FR101**

Nom de l'interlocuteur : **Franck Junod**

Titre et poste de l'interlocuteur : **Responsable Petzl Technical Institute France**

Signature :

**Laurent Ardouin**

Signature avec la mention "lu et approuvé"

*lu et approuvé*

Ce certificat est valable tant que le stagiaire entretient les compétences du contenu certifié. Ne pas se servir ni entretenir ses aptitudes d'une manière régulière peut amener à une situation de non-compétence, et du coup à un certificat désormais non-valable. Entretien ses capacités relève de la responsabilité du Stagiaire et, les cas échéant, de l'employeur. Ce certificat doit être envoyé au Petzl Technical Partner sur demande. La signature de ce certificat indique que le Stagiaire est d'accord avec les conditions générales indiquées au verso de ce document

Nom de la personne certifiée (stagiaire)



## VALIDITÉ DU CERTIFICAT : CONDITIONS GÉNÉRALES

### Le Stagiaire doit obligatoirement:

1. Satisfaire les critères d'usage et les techniques tels qu'ils sont définis dans le Module Solutions Petzl.
2. Respecter et suivre toutes modifications des techniques du Module Solutions Petzl transmises par Petzl et/ou le Petzl-IT et/ou le Petzl-TP et relatives à la certification de ce Module Solutions Petzl.
3. Réaliser et porter les coûts pour être conforme aux exigences légales en vigueur dans son pays pour les activités concernées.
4. Être conforme au contenu, aux procédures et aux spécifications définis dans chaque Module Solutions Petzl que le Stagiaire prétend utiliser. Toute dérogation ne sera permise sans accord écrit au préalable par Petzl.
5. Avertir son Petzl-TI immédiatement suite à un incident/accident grave.
6. Être responsable de toutes actions et porter l'ensemble des coûts relatifs aux plaintes.
7. Être responsable pour toute non-conformité aux procédures et aux spécifications définies par Petzl pour tous les Modules Solutions Petzl.
8. Par l'usage et l'entraînement réguliers de ses capacités, entretenir d'une manière continue ses compétences liées au contenu certifié.
9. Reconnaître que le Module Solutions Petzl ne fait que partie de la connaissance globale du Stagiaire et ne remplace pas le besoin d'une formation globale nécessaire pour un usage raisonnable et sécuritaire dans un environnement vertical.
10. Suivre un stage de recyclage adapté au moins une fois par an. Maintenir vos coordonnées à jour auprès du Petzl-TP afin de recevoir toutes les mises à jour des Modules Solutions Petzl.

Le Petzl-TI et/ou le Petzl-TP peut décider, de sa propre initiative, de retirer la certification d'un Module Solutions Petzl pour n'importe quelle raison, telle que la non-conformité aux conditions générales, par écrit. A la réception d'une notification écrite du Petzl-TI ou du Petzl-TP, le Stagiaire doit arrêter immédiatement toutes formations liées au module, et également arrêter de faire référence, quelle qu'elle soit, au certificat lié au Module Solutions Petzl.